

### *Vos crédits au meilleur taux*

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

**Note :** Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

---

**[www.Financelmmo.com](http://www.Financelmmo.com)**

---

## 1% patronal - Prêt securi pass

- 1 Généralités sur le prêt employeur.
- 2 Bénéficiaires du 1% patronal.
- 3 A quel montant le securipass donne-t-il droit ?
- 4 Le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt.
- 5 En cas de difficultés persistantes.
- 6 En résumé.
- 7 Questions / Réponses.

### 1 - Généralités sur le prêt employeur.

Ce prêt permet le financement du logement des salariés en difficulté sous forme d'avance.

### 2 - Bénéficiaires du 1% patronal.

Pour ce prêt 1 patronal l'emprunteur doit être :

- salarié d'une entreprise privée de + de 10 salariés, assujettie au 1 % ;
- avoir des revenus inférieurs aux plafonds du prêt à taux 0 % ;  
Et doit être confronté à :
  - une situation de chômage ;
  - une forte réduction de ressources consécutive au décès de l'un des co-emprunteurs ;
  - une forte réduction de ressources consécutive à l'éclatement de la cellule familiale ;
  - une baisse contrainte et non prévisible des revenus.

**Ce prêt patronal est soumis aux plafonds de revenus du PTZ :**

-=- Plafonds des ressources maximums dans le cadre du PTZ -=-		
Taille du ménage	Zone A	Zone B ou C
1 personne	31.250 €	23.688 €
2 personnes	43.750 €	31.588 €
3 personnes	50.000 €	36.538 €

4 personnes	56.875 €	40.488 €
5 personnes et +	64.875 €	44.425 €
(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)		

Légende	
<b>zone A bis</b>	Paris et communes limitrophes.
<b>zone A</b>	Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français.
<b>zone B</b>	Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles. Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, Communes chères en zones littorales ou frontalières, Pourtour de l'Île-de-France.
<b>zone C</b>	Reste du territoire.

### 3 - A quel montant le securipass donne-t-il droit ?

Il s'agit d'une avance maximum de 4.800 €, étalée sur 12 mois. Elle est égale au maximum à 50 % des mensualités nettes (déduction faite du montant de l'APL et de l'assurance chômage) et dans la limite de 400 € par mois.

Ces avances gratuites ne peuvent être obtenues qu'à partir du 13ème mois après la signature du contrat de prêt et devront être remboursées sur 10 ans maximum avec un différé.

**Note :** dans certains cas l'aide peut être refusée au demandeur.

### 4 - Le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt.

#### La durée du securi pass :

La durée est de 10 ans avec différé.

#### 1% patronal et taux d'emprunt :

Le taux est de 0 %.

### 5 - En cas de difficultés persistantes.

Des solutions peuvent être proposées telles que :

- le rachat du logement avec maintien dans les lieux ;
- la vente du logement avec relogement dans le parc locatif social.

**Remarque :** Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'aide prévue pour la sécurisation des accédants du prêt d'accession sociale.

### 6 - Le Securi pass en résumé.

- > Prêt sous forme d'avances gratuites, concernant les salariés en difficulté.
- > Avance maximum de 4.800 € sur une durée de 12 mois, dans la limite de 400 € par mois.

### 7 - Posez-nous vos questions sur ce prêt patronal.

## Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne ([www.FinanceImmo.com](http://www.FinanceImmo.com)) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.